

## Qualité des services publics au Bénin

## Prestataires et consommateurs s'expliquent

*Exprimer les préoccupations des consommateurs sur la qualité des services, permettre aux prestataires de présenter leurs nouveaux produits et les réformes en cours. Tels sont les objectifs du séminaire atelier sur le thème : " Contribution à l'amélioration de la qualité des services bancaires, d'eau, d'électricité et des télécommunications ". Débutées hier au Cncb, ces journées de réflexions initiées par la ligue pour la défense des consommateurs au Bénin, prennent fin aujourd'hui*

Christian ZANNOU

Rachid de Souza, la représentante du ministre de la Communication et de la promotion des technologies nouvelles a procédé

hier à la cérémonie d'ouverture du séminaire atelier. Axée sur " contribution à l'amélioration des services bancaires, d'eau, d'électricité et des télécommunications " cette rencontre connaît la participation de divers responsables d'entreprises, des représentants d'Ong et autres invités. Ils auront à échanger sur la qualité des prestations des sociétés d'utilité publique, les nouveaux produits et les réformes en cours. Selon Nestor Vedogbeton, secrétaire général du ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, les objectifs de cet atelier cadrent avec la stratégie de développement définie par le gouvernement. La compétitivité et la performance de notre économie dépendent en partie de la qualité des services que les organes publics et privés rendent aux consommateurs. " C'est cela qui explique la série de réformes

entamées par le gouvernement pour promouvoir des banques, les télécommunications, l'eau et l'électricité ".

Allant dans le même sens, Romain Houéhou, président de la Ligue pour la Défense des consommateurs au Bénin, pense que le développement économique et social d'un pays est la conséquence d'un secteur de services performant et dynamique. Mais ses entreprises n'ont pas pu satisfaire les besoins existants. C'est ce qui explique la tenue de ces journées de réflexions. Elles visent à mettre en place un mécanisme favorisant un dialogue social entre gouvernants, prestataires de services et consommateurs. Rachidath de Souza suggère la mise sur pied d'un comité de suivi et de mise en œuvre des recommandations qui seront issues de ces travaux.

C.Z.



Romain Houéhou, président de la Ligue pour la Défense des consommateurs au Bénin

## Conseil des ministres

## Sept décrets pour donner vie à la décentralisation

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus:

- Antoine Hounsa Tognifodé, agent retraité de l'OCBN, officier du mérite social, père de Monsieur Tognifodé K. Romain, directeur général de l'Institut Géographique National, décédé le 25 juillet 2001;

- Colonel Marcellin Sinsin, ancien chef d'Etat major adjoint des Armées, décédé le 11 août 2001.

Des délégations ont été constituées pour présenter les condoléances du gouvernement aux familles éplorées.

Au cours de la séance, le Conseil des ministres a adopté neuf (09) projets de décret:

- le premier, portant conditions de déroulement de la campagne de karité 2001-2002;

- le deuxième, portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi;

- le troisième, portant modalités d'application de la loi n° 98-006 du 09 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en République du Bénin;

- le quatrième, portant composition, attributions et fonctionnement de la conférence administrative départementale;

- le cinquième, portant statut du Secrétaire général de Mairie;

- le sixième, portant modalités d'avances de trésorerie aux communes de la République du Bénin;

- le septième, fixant le cadre général du règlement intérieur du Conseil communal;

- le huitième, portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil départemental de concertation et de coordination et fixant le taux des indemnités de session et des frais de déplacement de ses membres;

- le neuvième, fixant la somme et les couleurs de l'insigne distinctif des membres des Conseils communaux ou municipaux.

Au cours de la même séance, le Conseil a examiné et approuvé plusieurs dossiers, notamment:

● une communication du ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme sur le Protocole d'accord de partenariat entre le gouvernement du Bénin et la Fondation

Terre et Partage dans le cadre du projet de valorisation des déchets locaux biodégradables pour l'amélioration du sol.

En effet, le Sommet de la Terre de Rio auquel le Bénin a pris part en tant que pays observateur a été

de conscience générale de la dégradation avancée des ressources de la planète. Il a réussi à faire l'unanimité sur la nécessité d'intégrer désormais le développement économique et environnemental dans une perspective de développement durable par la promotion de méthodes et technologies douces de gestion prospectives des ressources de la terre.

Le système «Améliorant du Sol» (AMS) s'inscrit parfaitement dans cette logique par la production sur place d'engrais organique aux fins d'améliorer la production agricole sans nuisances écologiques ni sanitaires sur les cadres de vie et l'homme.

C'est une technologie à vocations multifonctionnelles qui utilise une approche intégrée touchant les domaines de l'environnement, de l'économie pour la promotion de la mécanisation et de l'irrigation agricole adaptée, basée sur la fabrication sur place de machine-outils intégrée aux réalités locales et dans un cadre de partenariat entre les unités industrielles béninoises et le Conservatoire national des arts et métiers de Paris.

C'est en raison du caractère d'intérêt national du projet que le chef de l'Etat, par correspondance en date du 1er juin 1999,

signifiait aux promoteurs, l'accord de principe du gouvernement béninois pour l'implantation au Bénin du projet PVD/LCD/AMS et responsabilisait par la même occasion, le ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Le conseil a par ailleurs, approuvé une communication du ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche sur les conclusions de la mission chargée d'apprécier l'état de dégradation de la région environnante du Lac Ahémé depuis Grand-Popo jusqu'à Dékanmè et Djébadji.

Le conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion:

- la participation d'une délégation de notre pays à la réunion technique des hauts responsables des ministères du Travail des pays d'Afrique francophone sur le renforcement de l'administration du travail qui aura lieu à Dakar, au Sénégal du 09 au 11 octobre 2001;

● la participation d'une délégation du Bénin à la 46ème Conférence internationale de l'éducation qui aura lieu à Genève, en Suisse, du 03 au 08 septembre 2001;

- l'organisation à Natitingou du 26 août au 02 septembre 2001 de la phase finale de la 2ème édition des jeux nationaux.

## Le conseil a, par ailleurs autorisé:

La contribution de la République du Bénin à la mise au point du formulaire d'inscription du site la «Route de l'esclave au Bénin» sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour un montant de 3000 dollars US en complément de l'engagement financier de 20.000 dollars US du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le conseil a, en outre, autorisé:

- la contribution de la République du Bénin au plan d'action CEDEAO pour le développement d'un vaccin VIH.

Suite à la délibération du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO, tenu en décembre 2000 à Bamako, les chefs d'Etat avaient décidé une contribution de 50.000 dollars américains, soit trente sept millions cinq cent mille (37.500.000) francs CFA à verser par chaque pays sur deux ans, pour soutenir le lancement des activités du plan d'action CEDEAO pour le développement d'un vaccin VIH.

Le versement de la première tranche de la contribution du Bénin d'un montant de dix huit millions sept cent cinquante mille (18.750.000) francs CFA permettra le démarrage des activités de recherche sur le vaccin VIH dans la sous-région.